

ufolep

**TOUR DU CANTON
DE PORTÉSAC**



Par équipes de 5 coureurs de 1ère et 2ème catégorie

DIMANCHE 5 JUIN 2011

C.L.M. individuel le matin
(Route de Portets 5 km)

organisé par

le guidon portésien

<http://www.guidonportesien.fr>



Course en ligne l'après-midi
(Portets - Portets 100 km)

Le Mot de l'Organisateur



« Bonjour,

Depuis la création du club en 2006 ce dernier a vraiment pris son essor depuis 3 ans, grâce aux membres du bureau, aux coureurs, aux randonneurs et vététistes qui nous représentent sur les randos cyclo, vtt et les courses ; il ne faut pas non plus oublier les bénévoles (conjoints, parents, amis...) qui nous aident lors de nos manifestations.

Donc il était temps de mettre sur pied une épreuve importante ce qui sera le cas le 5 Juin 2011 avec ce premier TOUR DU CANTON de PODENSAC UFOLEP. Cela n'aurait pas été possible sans l'aide du Conseil Général, de la Communauté De Communes de PODENSAC, de la municipalité de PORTETS et de certaines communes de la CDC qui nous ont aidé. Nous espérons que ce Tour se déroulera sans encombre.

Cette organisation est très lourde, c'est pourquoi s'il y a quelques imperfections nous vous demandons d'être indulgents et compréhensifs, mais nous allons tout faire pour que tout aille bien.

Je vous souhaite une bonne course, respectez le code de la route et vos adversaires. »

Michel COUSSEAU

Président du Guidon Portésien

Le Mot des Élus



« Le cyclisme est une pratique sportive qui a une grande place dans le cœur des français depuis des dizaines d'années, aussi la Communauté de Communes de Podensac est heureuse de s'associer au Guidon Portésien pour participer à la naissance d'une nouvelle épreuve qui parcourra tous les villages de notre territoire : Le Tour du Canton de Podensac.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle manifestation contribuera à faire mieux connaître notre belle région aux nombreux supporters qui viendront encourager les coureurs dans leurs efforts entre vignes et forêts, Garonne et Ciron.

Nous souhaitons une pleine réussite sportive et populaire à cette première édition. »

Dominique CLAVIER

Vice-président de la Communauté De Communes de PODENSAC



« Le conseil municipal et moi-même sommes heureux et fiers d'accueillir ce Premier Tour du Canton qui traversera 10 communes dimanche 5 juin. Nous nous félicitons de cette belle initiative.

C'est une première qui fera date et qui s'annonce déjà comme un grand succès puisqu'elle a fait le plein d'inscrits.

200 coureurs sont annoncés. Il y a bien sûr des champions parmi eux.

Voilà qui promet du spectacle car ils voudront en découdre dès le contre-la-montre du matin.

Voilà qui promet des rebondissements l'après-midi car ils ne laisseront pas passer une occasion au fil des 100 km de la course.

Le spectacle n'aurait pas été complet sans la « course d'attente » qui permettra au public portésien de patienter en attendant l'arrivée.

Bravo au Guidon Portésien et à son président Michel Cousseau. Ils contribuent par leur dynamisme à l'animation de Portets et du canton.

Merci pour ce beau et grand dimanche où le cyclisme est à l'honneur. Où s'illustreront ces grandes qualités sportives que sont la volonté, le courage, le sens de l'effort, l'esprit combatif et le fair-play.

Que le Meilleur gagne ! »

Marie-France THÉRON

Maire de Portets



Règlement de l'épreuve

I – Les statuts et règlements nationaux et régionaux du cyclospor UFOLEP en vigueur sont applicables à l'ensemble des participants du Tour de La Communauté de Communes de Podensac (ou « Tour du Canton de Podensac »). En conséquence, les règles suivantes devront être appliquées :

- Le port du casque est obligatoire.
- Les oreillettes (ou tous autres moyens de radiocommunication) sont interdites.
- Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et à laisser la priorité aux motos et aux véhicules de course.
- Tout abandon devra être signalé aux commissaires
- Tout concurrent contraint à l'abandon sur incident mécanique sauf crevaison, ou sur chute, lors de la première étape ne pourra prendre le départ de la deuxième étape.

II – Le Tour du Canton de Podensac est une épreuve cycliste UFOLEP par étapes organisée le 5 juin 2011 réservée aux coureurs UFOLEP de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie uniquement. Ces coureurs devront constituer des équipes de 5 participants au maximum, plus un directeur sportif. Le nombre total de coureurs inscrits ne pourra dépasser les 200. Une voiture suiveuse par club sera autorisée lors de la deuxième étape. Les voitures suiveuses suivront un ordre déterminé par les commissaires à l'issue de l'étape du matin. Les voitures suiveuses seront également autorisées lors du CLM. Elles ne devront pas abriter leur coureur.

III – Le Tour du Canton de Podensac se tiendra en deux étapes organisées le Dimanche 5 Juin 2011 :

- 1^{ère} étape : CLM individuel de 5 km
- 2^{ème} étape : Course en ligne de 100 km

Chaque concurrent devra impérativement émarger la feuille de départ avant de participer à chacune des deux étapes, faute de quoi il ne pourra prendre le départ.

IV – Les équipes incomplètes pourront être panachées avec des coureurs d'autres clubs, à la condition que chaque équipe comporte au moins 3 coureurs du même club. Il sera possible pour un club d'engager deux équipes à la condition que l'une soit composée de coureurs de 1^{ère} catégorie et l'autre de coureurs de 2^{ème} catégorie. Il ne sera pas possible pour un coureur d'être « panaché » si une équipe de son club est déjà engagée. Il est impératif que tous les participants d'une équipe, panachée ou non, portent un maillot identique.

V – L'engagement par personne se monte à 12 Euros. Les engagements se font par retour postal de la grille d'engagement figurant dans ce dossier, accompagnée d'un chèque du montant correspondant, libellé à l'ordre du Guidon Portésien. Les engagements doivent être renvoyés avant le 15 Mai 2011 à :

M. COUSSEAU Michel

« Tour du Canton de Podensac »

8 Grand Rue

33640 PORTEETS

Les engagements seront fermes et définitifs. Il sera possible de réserver un plateau repas, à payer avec les engagements, au tarif de 12€ par personne.

VI – L'accueil des participants se fera à partir de 7h30 devant le Château Cabannieux le Dimanche 5 Juin 2011.

VII – Le dépannage par voiture suiveuse du club sera possible à droite de la chaussée uniquement. Le coureur sollicitera l'aide de sa voiture suiveuse en se plaçant sur le bas-côté droit. Il sera également possible de se ravitailler à la voiture suiveuse mais celle-ci ne pourra en aucun cas se porter à la hauteur du peloton pour

effectuer le ravitaillement. Pour cela, la voiture suiveuse pourra se porter en tête de cortège des voitures. Une voiture d'assistance neutre couvrira les éventuelles échappées si leur avance par rapport au peloton est suffisante (supérieure à 1 minute 30 secondes). Les voitures suiveuses devront se conformer aux ordres du directeur de course, transmis par CB. Si un concurrent, pour raison mécanique ou fait de course, est lâché du peloton, sa voiture suiveuse pourra le ramener jusqu'à la dernière voiture de la file. A sa charge ensuite de remonter cette file.

VIII – Les deux dossards (possibilité de n'en porter qu'un pour le CLM) seront fournis sans épingles, à chaque directeur sportif, contre les licences et cartes cycloport des membres de son équipe, dûment homologuées.

IX – Pour le contre-la-montre individuel, les heures de départ seront communiquées au préalable via le site Internet du club (<http://www.guidonportesien.fr>) à partir du 20 Mai 2011, après tirage au sort aléatoire entre tous les participants inscrits. Lors du CLM, le port du casque aérodynamique et l'utilisation de matériel spécifique à la discipline (vélo et roues) sont autorisés. Tout participant se présentant après l'heure de départ prévue, se verra attribué le temps qu'il effectuera sur le parcours, majoré de son retard. Les départs seront donnés à compter de 9h00 précises, et échelonnés toutes les 30 secondes.

X – Le classement général se fera au meilleur temps cumulé sur les deux étapes. En cas d'égalité de temps entre plusieurs concurrents, le classement se fera au bénéfice de celui qui aura réalisé le meilleur temps lors du CLM individuel. Un classement général au temps sera fait pour les deux catégories. Un maillot distinctif sera attribué au leader du classement de chaque catégorie.

XI – Un classement des « points chauds » sera effectué par addition de points aux 3 premiers de chaque point du parcours comptant pour les points chauds (par ordre : 5, 3, et 1 point). En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de premières places aux différents points chauds, puis par le nombre de deuxièmes places, puis de troisièmes places. Si des coureurs demeureraient ex-æquo, le classement général servirait alors à les départager. Un maillot distinctif récompensera le vainqueur de ce classement.

XII – Un classement « meilleur grimpeur » sera effectué par addition de points aux 3 premiers de chaque point du parcours comptant pour les meilleurs grimpeurs (par ordre : 5, 3, et 1 point). En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de premières places aux différents classements intermédiaires, puis par le nombre de deuxièmes places, puis de troisièmes places. Si des coureurs demeureraient ex-æquo, le classement général servirait alors à les départager. Un maillot distinctif récompensera le vainqueur de ce classement.

XIII – Un classement général par équipe sera déterminé par l'addition des trois meilleurs temps individuels de l'équipe à chaque étape. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. Une équipe finissant l'épreuve avec moins de trois coureurs ne pourra prétendre au classement par équipe.

XIV – Les maillots distinctifs de chaque catégorie seront remis à l'issue de la première étape, les autres récompenses du classement général seront remises uniquement à l'issue de l'épreuve.

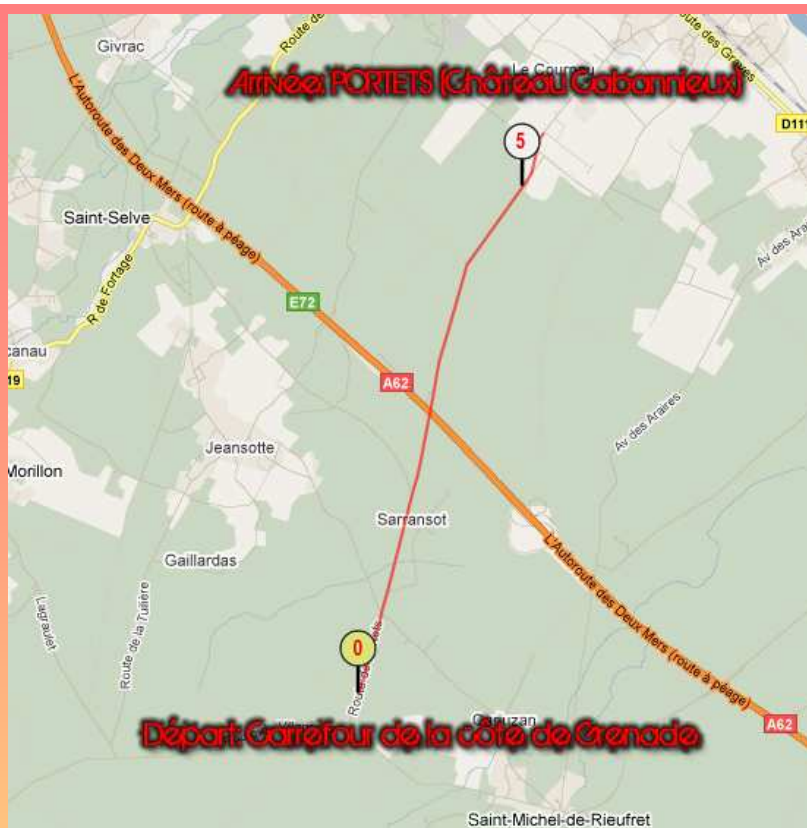
XV – Tout cycloportif estimant avoir subi un préjudice durant une étape sera en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires : soit oralement dans le quart d'heure suivant l'affichage des résultats, soit par écrit après l'affichage des résultats dans un délai de 48 heures. La réclamation écrite devra être adressée au responsable de la commission départementale.

XVI – Tout jet de déchet (emballages notamment) d'un cycloportif sur la voie publique constaté par un commissaire de course entrainera pour le dit cycloportif une pénalité de 30 secondes.

XVII – Tout cycloportif pourra être l'objet d'un contrôle anti-dopage à l'issue de chaque étape, dans une salle prévue à cet effet.



Détail des étapes

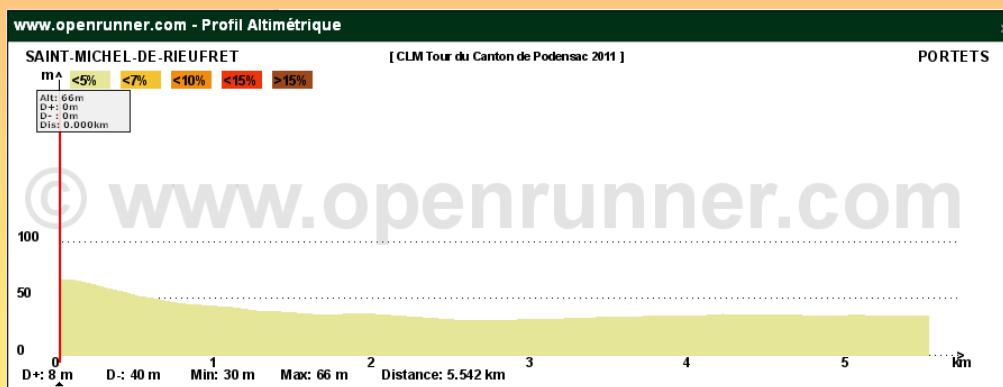


CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL

1^{er} départ : 9h00

Départs toutes les 30 secondes

Possibilité de voiture suiveuse (seule la partie droite de la chaussée est autorisée)



Itinéraire	Distance parcourue
Prendre la direction nord sur Route de Portets/D115e10 vers D109/D115 Continuer de suivre Route de Portets	1.9
Continuer sur D115	2.8
Prendre la direction nord-est sur D115 vers Route du Courneau	5.5

Itinéraire	Distance parcourue
Prendre la direction sud-ouest sur Route du Courneau/D115 vers Chemin de Pommarède	0.6
Prendre la direction sud sur Route de Portets/D115e10 vers D117	6.1
Classement MG Côte de Grenade	
Continuer sur Route de Villagrains/D117	9.5
Classement PC Entrée de Villagrains	
Prendre la direction sud-ouest sur Route du Vieux Bourg/D219 vers Route des Resiniers	20.6
Tourner à gauche sur Allée du Vieux Chêne	26.4
Prendre la direction nord-est sur Route de Louchats/D115 vers Le Luc	31.7
Prendre la direction est sur Route de Louchats/D115/D115e14/D125 vers Le Bourg	38.3
Tourner à gauche sur Rue Henri Laval/D116	39.4
Classement PC Bourg de Landiras	
Prendre la direction sud-est sur Rue Henri Laval/D116 vers Place de Lestonnac/D11/D125	39.4
Continuer sur Rue Saint-Martin/D125	41.5
Prendre la direction est sur D125 vers D118	43.9
Tourner à droite sur D118/D125	45.2
Classement MG Côte de Budos	
Continuer sur D114	45.5
Tourner à droite sur Laulan	48.9
Prendre la direction est sur Laulan vers D114	50.6
Continuer sur Chantelaude	51.5
Tourner à droite sur Le Bourg	51.9
Prendre la direction est sur Le Bourg	51.9
Continuer sur Caillou	54.5
Tourner à droite pour rester sur D125	56
Classement MG Côte de Sauternes	
Prendre la direction est sur D125 vers D125e1	56.1
Tourner à gauche sur D125e1	56.3
Prendre la direction nord sur D125e1 vers Les Maisons Rouges	58.2
Tourner à droite sur D116e1	58.3
Tourner à gauche vers Pinesse N	64.6
Continuer sur Plantey	65.5
Prendre la direction ouest sur D118	67.6
Prendre la direction nord sur D11 vers La Fontaine	70.3
Tourner légèrement à droite pour continuer sur D11	70.5
Prendre la direction nord-est sur D117e2 vers Au Sabla N	74.2
Prendre la direction nord-est sur D117e2 vers D117	74.3

Tourner à gauche sur D117	74.3
Tourner à gauche pour rester sur D117	76.3
Prendre la direction est sur D117 vers D11	76.5
Tourner à gauche sur D11	78.3
Prendre la direction nord-est sur Cours du Général de Gaulle/D11 vers Au Moulin	79.1
Tourner à gauche sur Au Moulin	79.2
Prendre la direction nord-ouest sur Au Moulin vers Au Moulin	79.5
Continuer sur Rue de Paillaou	79.6
Tourner à droite sur Cours Clemenceau/D117e1	80.7
Prendre la direction ouest sur D117e1	81.2
Classement PC Entrée de Saint-Michel-de-Rieufret	
Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur D109/D117	86.8
Prendre la direction nord sur D109/D115 vers Techeney	89.1
Prendre la direction nord-ouest sur D109/D115 vers Route de Portets	89.4
Tourner à gauche sur Route de Portets/D115e10	90.4
Classement MG Côte de Grenade	
Tourner à gauche sur D117	90.6
Prendre la direction est sur D117 vers D109/D115	92.6
Tourner à gauche sur D109/D115	94.6
Prendre la direction nord-ouest sur D109/D115 vers la Graouette	95.2
Tourner à droite sur Route de Portets/D115	95.5
Prendre la direction nord sur Route de Portets/D115 vers Chemin de Riston	100.2

Programme de la journée



SAMEDI 4 JUIN

18h	20h : Permanence à la salle polyvalente de PORTETS (retrait des dossards et des CB).
-----	--

DIMANCHE 5 JUIN

7h30-8h30	Retrait des dossards et des CB, sur la ligne d'arrivée du CLM face au Château Cabannieux.
9h00	premier départ du CLM, carrefour du pied de la côte de Grenade. Puis départs successifs toutes les 30 secondes.
11h00	publications des résultats du CLM et remise des maillots distinctifs de leaders de chaque catégorie.
11h30	repas coureurs et accompagnateurs, salle polyvalente de Portets. Remise des CB non encore distribuées.
13h30	réunion de consignes aux directeurs sportifs et accompagnateurs.
14h00	Départ de l'étape en ligne, face au Château Cabannieux.
18h00	Remise des récompenses et publications des résultats (lieu à déterminer qui sera communiqué à la réunion des directeurs sportifs).

Bulletin d'engagement



A retourner avant le 15 Mai 2011, accompagné du règlement par chèque à l'ordre du **Guidon Portésien**, à cette adresse :

M. COUSSEAU Michel
« Tour du Canton de Podensac »
8 Grand Rue
33640 PORTEETS

NOM DE L'EQUIPE/CLUB :

Composition équipe 1

NOM	PRENOM	Catégorie	N° Licence

Composition équipe 2 (à condition que l'équipe 1 ne comporte que des 1^{ère}s catégories et l'équipe 2 des 2^{ème}s catégories)

NOM	PRENOM	Catégorie	N° Licence

Directeur sportif :

NOM	PRENOM	N° Licence

Nombre de repas : x 12 € = €

Nombre de coureurs engagés : x 12 € = €

TOTAL : €

Renseignements :

06 37 35 09 02
cousseami@wanadoo.fr
contact@guidonportesien.fr
http://www.guidonportesien.fr